

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00402
Numéro SIREN : 337 680 342
Nom ou dénomination : SOCIETE D'INGENIERIE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN HYDRODYNAMIQUE NAVALE PAR ABREVIATION SIREHNA.

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 10421



Asturia A
4, rue Edith Piaf
44 800 Saint-Herblain - France
Tél : +33 (0)2 53 35 51 70
www.mazars.fr

SIREHNA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

SIREHNA

Société Anonyme

RCS Nantes 337 680 342

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la société SIREHNA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIREHNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises,

particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « 2.4 Traitement des opérations à long terme » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Saint-Herblain, le 19 avril 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a horizontal line extending to the right, with a vertical stroke intersecting the loop.

Arnaud Le Néen

SIREHNA

Comptes annuels

Exercice 31 Décembre 2020

SIREHNA – Société Anonyme au Capital de 300 000 €

Technocampus Ocean, 5, rue de l'Halbrane – 44340 Bouguenais - RCS NANTES 337 680 342

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

Annexes aux comptes annuels

- 1. Faits caractéristiques de la période**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- 4. Informations relatives au bilan actif**
- 5. Informations relatives au bilan passif**
- 6. Informations relatives au compte de résultat**
- 7. Autres informations**
 - 7.1. Evènements postérieurs à la clôture**
 - 7.2. Engagements hors bilan**
 - 7.3. Société consolidante**

I. BILAN AU 31/12/2020

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES en k euros	Notes	Montant brut	Amortisse- ments et. provisions.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	note 1				
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		901	673	228	92
Fonds commercial					
Immobilisations en-cours		42		42	43
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	note 1				
Terrains et aménagements					
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indust		874	676	198	279
Autres immobilisations corporelles		1 702	1 431	271	317
Immobilisations en cours		10		10	34
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	note 2				
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	note 8	18		18	12
ACTIF IMMOBILISE		3 547	2 781	767	776
STOCKS ET EN-COURS	note 3				
Matières premières, approvisionnements		180		180	203
En-cours de production de biens					31
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés sur commandes		293		293	134
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 – 8	10 311	6	10 306	11 985
Autres créances	note 8	4 347		4 347	1 058
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	note 3				
Disponibilités		27		27	707
Charges constatées d'avance	note 4	112		112	152
ACTIF CIRCULANT		15 270	6	15 264	14 269
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL GENERAL		18 818	2 787	16 031	15 044

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 300)		note 5	300	300
Primes d'émission, de fusion, d'apport			214	214
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			30	30
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	7 014	6 232
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			474	781
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			8 031	7 557
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques		note 6	409	230
Provisions pour charges		note 6	747	646
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			1 157	876
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		note 8		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3 007	1 663
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	605	703
Dettes fiscales et sociales		note 7	2 962	2 793
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			81	1 206
Produits constatés d'avance		note 7	189	246
DETTES			6 843	6 611
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			16 031	15 044

II. COMPTES DE RESULTATS AU 31/12/2020

RUBRIQUES k euros	en	31/12/2020			31/12/2019
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 484	409		1 893	1 859
Production vendue de services	7 494	203		7 697	8 389
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	8 978	612	note 9	9 590	10 248
Production stockée			note 11	-31	31
Production immobilisée				77	
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation				871	507
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	80	68
Autres produits				113	82
PRODUITS D'EXPLOITATION				10 700	10 935
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				6	
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements				85	209
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				23	-16
Autres achats et charges externes			note 11	3 377	3 874
Impôts, taxes et versements assimilés				235	194
Salaires et traitements			note 12	4 635	4 314
Charges sociales				2 123	1 831
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	304	258
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10		
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	6	28
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	335	189
Autres charges				46	39
CHARGES D'EXPLOITATION				11 174	10 919
RESULTAT D'EXPLOITATION				-473	15
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				3	11
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change				0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
PRODUITS FINANCIERS				4	11
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées				0	0
Différences négatives de change				1	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES				1	0
RESULTAT FINANCIER			note 13	2	10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-471	26
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges				29	5
PRODUITS EXCEPTIONNELS				29	5
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				2	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					54
CHARGES EXCEPTIONNELLES				2	57
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	27	-51
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					
Impôts sur les bénéfices			note 15	-918	-807
TOTAL DES PRODUITS				10 733	10 951
TOTAL DES CHARGES				10 259	10 170
BENEFICE OU PERTE				474	781

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020 SIREHNA

Le total du bilan avant répartition est de 16 031 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 10 733 k euros et ce dernier dégage un bénéfice de 474 k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2020.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été principalement marqué par les événements majeurs suivants :

L'environnement de l'année 2020 a été profondément modifié par la pandémie du Covid-19. Face à la crise sanitaire actuelle, il a été mis en place une organisation du travail spécifique qui veille au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité renforcées durant cette période. Depuis le mois de mars, la société a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19.

Ainsi, l'impact global sur le chiffre d'affaires et les surcoûts liés à cette crise ont été en partie compensés par des économies (dépenses internes, frais de déplacements), mais impactent négativement le résultat opérationnel courant de l'exercice 2020.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société SIREHNA ont été établis conformément au Plan Comptable Général et aux dispositions comptables du code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition dans les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

- Durée d'amortissement et révision de cette durée

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Durée
Concessions, Brevets et Logiciels	1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans
Mobilier	10 ans

2.2.2 Immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée au cas où la valeur de réalisation de ces éléments deviendrait inférieure.

2.3 Evaluation des stocks

Les stocks sont valorisés en totalité selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les entrées de matériels sont évaluées à leur coût d'acquisition. Toutes les sorties au cours de l'exercice sont valorisées au coût de l'article le plus ancien. Une dépréciation est constituée lorsque l'absence d'utilité ou l'obsolescence du matériel est avérée.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure de l'avancement des travaux effectués sur chaque contrat. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est généralement reconnu selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Sirehna.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par Sirehna est la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne « frais commerciaux » en comptabilité analytique. Ils sont donc exclus de la marge du contrat. Toute perte

probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Sirehna. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Du fait de la mesure de l'avancement par les coûts, aucun encours de production n'est reconnu à l'actif du bilan. Tous les coûts encourus dans la période sont reconnus comme des charges au compte de résultat.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose Sirehna à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risques de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes

Toutes les pertes probables sur contrat en cours ou en carnet sont provisionnées intégralement. La provision pour pertes à terminaison est comptabilisée en provision pour risques.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Le caractère douteux des créances est analysé contrat par contrat. Le montant hors taxes des créances douteuses est provisionné à 100%.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur sachant que SIREHNA n'a pas d'opération significative en devises sur l'exercice.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
- Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- Pertes à terminaison sur contrats de longue durée.
Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible, pour la totalité de celle-ci.
- Pénalités sur travaux facturés.
Les provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non, été précomptées par le client.
- Garanties données aux clients et autres risques inhérents à l'obligation de résultat.
La provision est évaluée en tenant compte des engagements contractuels de garantie et des charges antérieurement constatées.
- Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière sont provisionnés en totalité.
Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements de SIREHNA sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population.

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGF TGH et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par l'accord d'entreprise ;

Les autres engagements envers le personnel sont couverts par les provisions suivantes :

- Médailles du travail

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus.

Elles sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année.

3. NOTES NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 2 : Immobilisations financières

Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

Note 6 : Provisions

Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

Note 9 : Chiffre d'affaires

Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

Note 11 : Autres charges

Note 12 : Charges de personnel et effectifs

Note 13 : Résultat financier

Note 14 : Résultat exceptionnel

Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF**4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles**

- Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) :
3 529 k€ en valeur brute
- Dotations aux amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020 : 2 781 k€.

4.1.1 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS	en k euros	Début d'exercice	Acquisitions, créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		768	187		10	944
Immobilisations incorporelles		768	187		10	944
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions installations générales, agencements et aménagements						
Installations techniques, matériel et outillage industriel		855	19		0	874
Installations générales, agencements et aménagements divers		162				162
Matériel de transport		49				49
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 410	80		0	1 491
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours		34	0		24	10
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles		2 511	99		24	2 586
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		12	8		2	18
Immobilisations financières		12	8		2	18
TOTAL GENERAL		3 290	294		36	3 547

4.1.2 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	633	51	10	673
Immobilisations incorporelles	633	51	10	673
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements et aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	522	127		649
Installations générales, agencements et aménagements divers	126	12		138
Matériel de transport	49			49
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 131	113		1 244
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 827	253		2 080
TOTAL GENERAL	2 460	304	10	2 754

4.1.3 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Installations générales				
Ouvrage d'infrastructures				
Matériel industriel				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54		27	27
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique				
Mobilier				
Immobilisations corporelles	54		27	27
TOTAL GENERAL	54		27	27

Les reprises sur les immobilisations corporelles figurent en produits exceptionnels.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

Au 31 décembre 2020, SIREHNA ne détient aucune filiale et participation.

ENTREPRISES LIEES :

Les informations concernant les entreprises liées (Société du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE	
Participations	0
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	6 000
Compte courant associé	3 226
Compte courant d'intégration fiscale	909
Autres créances	0
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	1773
Compte courant associé	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	0

4.3 Note 3 : Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		180		180
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits finis				
TOTAL		180		180

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	6 175 k€	6 912 k€
Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).		
Charges constatées d'avance	112 k€	152 k€

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF**5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres**

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires Actions de préférence	6044			49.64

Le capital est composé de 6 044 actions d'une valeur nominale de 49,64 euros détenues par la société NAVAL GROUP et entièrement libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			7 557
Distributions sur résultats antérieurs			0
Capitaux propres après distributions			7 557
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations des provisions réglementées			
Variations des réserves			
Autres variations (report à nouveau)			
Résultat de l'exercice N			474
SOLDE			474
Situation à la clôture		Solde	
Capitaux propres avant répartition			8 031

Le solde du report à nouveau passe de 6 232 k€ au 31 décembre 2019 à 7 014 k€ au 31 décembre 2020 soit une variation de k€ qui correspond :

+ Résultat 2019 781 k€

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour litiges		22	33	20	35
Provisions pour garanties		168	33	24	177
Provisions pour perte à terminaison		10	168	10	168
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions, obligations similaires		646	101		747
Autres provisions pour risques et charges		30			30
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		876	335	54	1 157
Dépréciations sur immobilisations incorporelles					
Dépréciations sur immobilisations corporelles		54		27	27
Dépréciations sur titres de participation					
Dépréciations sur autres immobilisations financières					
Dépréciations sur stocks et en cours					
Dépréciations sur comptes clients		28	6	28	6
Autres dépréciations					
DEPRECIATIONS		82	6	55	33
TOTAL GENERAL		958	341	109	1 190
Dotations et reprises d'exploitation			341	80	
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles				29	

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020 SIREHNA

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 650k€.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2020 est de 0,50 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2019. Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

SIREHNA a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€)

:Dette actuarielle à l'ouverture	675
Coût des services rendus	82
Intérêt sur la dette actuarielle	4
<hr/>	<hr/>
Dette actuarielle estimée à la clôture	761
Prestations payées	0
Gains / expérience	-7
<hr/>	<hr/>
Dette actuarielle calculée à la clôture	755

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2020 se décompose de la manière suivante (en k€)

	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	-82	-58
Intérêt sur la dette actuarielle	-4	-8
Rendement attendu des placements	0	0
Amortissement coût des services passés	0	0
<hr/>	<hr/>	<hr/>
(Coût net)	-86	-66

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle estimée à la clôture	755	701
Valeur des placements à la clôture	0	0
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Déficit	755	701
Coût des services passés non comptabilisés	-105	-140
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	0	0
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Provision nette comptabilisée	650	561

- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 98 k€

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs, factures non parvenues :	415 k€	626 k€
Dettes fiscales :	116 k€	1 k€
Dettes sociales :	793 k€	983 k€
Produits constatés d'avance :	189 k€	246 k€

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				18
Autres immobilisations financières		18		
Clients douteux ou litigieux		6	6	
Autres créances clients		10 306	10 306	
Personnel et comptes rattachés		3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		4	4	
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		94	94	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés		109	109	
Etat : créances diverses				
Groupe et associés		4 136	4 136	
Débiteurs divers		0	0	
Charges constatées d'avance		112	112	
TOTAL		14 788	14 770	18

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		605	605		
Personnel et comptes rattachés		543	543		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		541	541		
Etat : impôts sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		1 734	1 734		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		143	143		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes		81	81		
Produits constatés d'avance		189	189		
TOTAL		3 836	3 836		

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires**

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

	en k euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients France		8 978	9 160
Clients Export		612	1 088
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		9 590	10 248

Le chiffre d'affaires réalisé avec NAVAL GROUP SA s'élève à 7 269 k€.

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES euros	en k	31/12/2020	31/12/2019
Reprises de provisions et dépréciations		80	68
Dotations aux amortissements		304	258
Dotations aux provisions et dépréciations		335	217

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Le poste Autres charges de 46 k€ s'analyse de la façon suivante :

- Perte pour créances irrécouvrables (MARITECH) : 28 k€
- Litige Iliane : 18 k€

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé	
	31/12/2020	31/12/2019
Cadres (Niveau 1)	78	67
Agents de maîtrise (Niveau 2)	6	7
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	1	1
TOTAUX	85	75

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de 2 k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 3 k€ sont principalement :

- Rémunération des fond prêtés à NAVAL GROUP via le compte courant 3k€

Les charges financières sont de 1.2 k€

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 27 k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités				
Subvention accordée				
Mesures d'aides au départ de personnel (MAD)				
Abandon de créance et reprise dépréciation				
Charges sur autres créances				
Solde compte courant		2	2	0
Dépôt de garantie				
Plan d'adaptation de l'Emploi				
Amortissements dérogatoires				
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations				
Dépréciation créance				
Produits sur exercices antérieurs : taxe ORGANIC				
Remboursement excédent DRFiP				
Divers				
Dépréciation seacure tropicalisé			27	27
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2	29	27

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices

SIREHNA n'a pas d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2020. A noter par ailleurs, que la société est entrée dans le groupe d'intégration fiscale de NAVAL GROUP au 1^{er} janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale qui lie la société mère et ses filiales prévoit :

- que ses filiales et la société mère supportent leur impôt propre,
- que la société mère conserve l'économie globale réalisée par le Groupe.

L'entreprise a réalisé des dépenses de recherche et à ce titre, a comptabilisé un crédit d'impôt recherche s'élevant à 905 k€ au titre de l'exercice 2020.

Avant imputation des déficits reportables, le résultat fiscal 2020 de SIREHNA s'élevait à – 165 k€.

La Société a procédé à l'imputation de ses déficits à hauteur de 0 k€. Ainsi, le résultat fiscal 2020 est égal à -165 k€ et les déficits restant à imputer s'élèvent à 1 693 k€.

7 AUTRES INFORMATIONS**7.1 Evénement postérieur à la clôture**

Néant

7.2 Engagements hors bilan**7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux**

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'acompte				
Garanties de bonne fin / exécution	147		147	
Garanties de dispenses de garanties				
Autres engagements donnés				
Total Engagements donnés				
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte				
Garanties de bonne fin / exécution				
Garanties de dispenses de garanties				
Autres garanties reçues				
Total Engagements reçus				

Les engagements donnés par la société sont constitués par des cautions de bonne exécution. Les engagements s'élèvent à 147 k€.

7.2.2 Autres engagements donnés

A compter du 5 octobre 2015, SIREHNA a conclu un contrat de sous-location avec NAVAL GROUP pour les locaux qu'elle occupe au Technocampus Océan à Bouguenais. Cette mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée arrivée à expiration le 30 juin 2016, et renouvelée tacitement chaque année pour une durée de un an. Le montant du loyer annuel s'élève à 255 140 € (hors charges).

7.3 Société consolidante

SIREHNA est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2010 en intégration globale au sein du groupe NAVAL GROUP.

L'entité consolidante est NAVAL GROUP SA dont le siège social est situé au 40-42 rue du Docteur Finlay – 75732 PARIS Cedex 15.

SIREHNA
Société Anonyme au capital de 300 000 €
Siège social : Technocampus Océan
5 rue de l'Halbrane - 44340 BOUGUENAI
RCS NANTES 337 680 342

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 5 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mai à dix heures, les actionnaires de la société SIREHNA, société anonyme au capital de 300 000 euros, se sont réunis, au 40-42 rue du Docteur Finlay – 75015 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration, à l'effet de statuer, en Assemblée Générale Mixte, sur les propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier DOUCY, Président Directeur Général.

La société NAVAL GROUP, représentée par Monsieur Éric PAPIN, actionnaire détenant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Madame Nabila SEMGHOUNI est désignée comme secrétaire.

Monsieur Arnaud LE NEEN, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par les membres du Bureau qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social, et par conséquent que l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les copies de lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2020 ;
- les états financiers de la Société au 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- la liste des administrateurs et directeurs généraux ;
- le texte des projets de résolutions ;
- les statuts de la société.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R225-66 et suivants du Code de commerce et déclare ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R225-81 et R225-83 du Code de commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus aux membres du Conseil d'administration,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'objet social,
- Modification subséquente de l'article 2 des statuts,
- Ouverture de la faculté pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite,
- Modification subséquente de l'article 18, 5° et 6° des statuts,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Puis, il donne lecture des rapports du Conseil d'Administration. Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes. Le Président déclare la discussion ouverte.

Il rappelle que le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale de ce jour, comprenant notamment la proposition d'affectation du résultat, le 16 mars 2021. Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus aux membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

► *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 474 014,52 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice: 474 014,52 €
- Report à nouveau créditeur :.....7 013 622,47 €
- Formant un bénéfice distribuable de :..... 7 487 636,99 €
- À titre de dividende la somme de :.....235 716,00 €,

soit un dividende d'un montant de 39 euros pour chacune des 6 044 actions composant le capital de la Société.

- Le solde au report à nouveau, soit la somme de.....7 251 920,99 €.

Le Report à Nouveau passe ainsi d'un montant bénéficiaire de 7 013 622,47 euros, à un montant bénéficiaire de 7 251 920,99 euros.

En exécution des dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que les dividendes payés au titre des trois derniers exercices se sont élevés à :

Exercice	Dividende Global	Dividende par action
31/12/2017		-
31/12/2018	737 368 €	122 €
31/12/2019	-	-

► *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport.

► *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'objet social)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires après avoir pris connaissance du rapport du Président décide de modifier l'objet social de la Société, afin de tenir compte de l'ensemble des activités qu'elle exerce.

L'ancien objet social était rédigé comme suit :

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant aux recherches et applications industrielles dans le domaine de l'hydrodynamique navale, la mécanique des fluides et sujets connexes, ainsi que, plus généralement, des techniques de simulation, de mesure et de contrôle ;
- La création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus mentionnées ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières ou commerciales pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations sont de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Le nouvel objet social sera rédigé comme suit:

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- *Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant aux recherches et applications industrielles dans le domaine de l'hydrodynamique navale, la mécanique des fluides, l'automatisation (y compris drones et robotique navale), l'algorithmie, l'acquisition des signaux, le traitement de l'information et sujets connexes, ainsi que, plus généralement, des techniques de simulation, de mesure et de contrôle ;*

- *La conception, l'étude, le développement, la mise au point, la fabrication, l'installation, la réalisation d'essais et d'évaluations techniques, l'intégration, la maintenance, l'exploitation, l'achat, la vente et la location de tous systèmes, sous-systèmes, équipements, matériels, logiciels utilisés dans les activités prévues par le paragraphe précédent ;*
- *La création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus mentionnées ;*
- *Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières ou commerciales pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;*
- *La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations sont de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.*

► *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Modification de l'article 2 des statuts)

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui est désormais libellée ainsi qu'il suit :

Article 2 - Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- *Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant aux recherches et applications industrielles dans le domaine de l'hydrodynamique navale, la mécanique des fluides, l'automatisation (y compris drones et robotique navale), l'algorithmie, l'acquisition des signaux, le traitement de l'information et sujets connexes, ainsi que, plus généralement, des techniques de simulation, de mesure et de contrôle ;*
- *La conception, l'étude, le développement, la mise au point, la fabrication, l'installation, la réalisation d'essais et d'évaluations techniques, l'intégration, la maintenance, l'exploitation, l'achat, la vente et la location de tous systèmes, sous-systèmes, équipements, matériels, logiciels utilisés dans les activités prévues par le paragraphe précédent ;*
- *La création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus mentionnées ;*
- *Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières ou commerciales pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;*
- *La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations sont de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.*

► *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Ouverture de la faculté pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président décide d'introduire dans les statuts de la Société la faculté pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite.

► Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 18, 5° et 6° des statuts)

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires décide de modifier l'article 18, 5° et 6° des statuts de la Société, comme suit :

« Article 18 – Réunions et délibérations du Conseil

5 – Le Conseil d'Administration, peut également à l'initiative du Président, délibérer par voie de consultations écrites de ses membres, sur les décisions telles que prévues par la loi et selon les modalités transmises par le Président.

Les décisions pouvant être prises par consultation écrite du Conseil d'Administration conformément à la loi, sont les suivantes :

- *nomination provisoire de membre du Conseil,*
- *autorisation des cautions, avals et garanties données par la Société,*
- *décision de modification des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sur délégation de l'Assemblée Générale,*
- *convocation de l'Assemblée Générale,*
- *transfert du siège social dans le même département.*

Les modalités de consultations écrites transmises par le Président sont les suivantes :

- *En cas de consultation écrite, le Président adresse à chaque Administrateur, alternativement (i) par lettre recommandée avec accusé de réception, (ii) par courrier électronique avec accusé de réception, le texte des décisions proposées, ainsi que tous documents utiles à son information.*
- *Les Administrateurs disposent d'un délai de réponse de huit (8) jours ouvrés, à compter de la date d'envoi du projet des décisions pour émettre un vote par écrit. La réponse est adressée alternativement (i) par lettre recommandée avec accusé de réception, (ii) par courrier électronique avec accusé de réception, à l'attention du Président du Conseil d'Administration, au siège social de la Société le cas échéant.*
- *Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur consultation écrite que si la moitié au moins de ses membres a répondu dans le délai indiqué ci-dessus.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres ayant répondu, chaque membre disposant d'une voix.*
- *En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante, si et seulement si un nombre pair d'Administrateurs en fonctions a émis un vote conformément aux précédentes stipulations.*

6 – Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur. Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et par un Administrateur ou par deux Administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration, sont valablement certifiées par le Président ou le Directeur Général. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

► Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

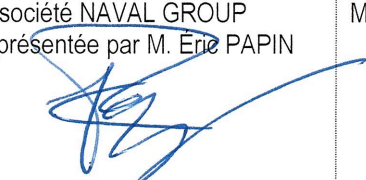
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires.

► *Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président	Le Scrutateur	Le Secrétaire
M. Olivier DOUCY DOUCY Olivier <small>Signature numérique de DOUCY Olivier Date : 2021.05.05 17:33:43 +02'00'</small>	La société NAVAL GROUP Représentée par M. Éric PAPIN 	Mme. Nabila SEMGHOUNI 